

Contrôle sur pièces de la Résidence PEN ER PRAT

Avril 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01 et Remarque_03	1 - Gouvernance	Prescription_01	Faire figurer les dates de validité du projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF, et mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_04 et Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Compléter le règlement de fonctionnement et le soumettre aux représentants du personnel et au conseil d'administration de l'établissement.	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_05	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

Remarque_11, Remarque_12 et Remarque_13	3 - Gestion des risques	Prescription_6	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrant pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<p>Procédure de gestion et de suivi des plaintes et réclamation des résidents et des familles</p> <p>Plan de formation 2024</p> <p>Calendrier des réunions d'analyse des pratiques</p>
Remarque_01, Remarque_05 et Remarque_06	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste de la Directrice, du médecin coordonnateur et de l'IDEC.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		

Remarque_07	1 - Gouvernance	Recommandation_04	Améliorer l'encadrement et la coordination de l'équipe soignante au sein de l'établissement en engageant le personnel actuel en poste dans un cursus de formation ou en recrutant un(e) IDEC/cadre de santé formé(e).		
Remarque_9	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_10	2 -Ressources Humaines	Recommandation_7	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		